



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE D'ÉTRÉCHY

DECISION

OBJET : AVENANT N°1 AU CONTRAT DE BAIL ENTRE LA COMMUNE ET L'OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

Mise à disposition de bureaux dans les combles de la mairie

Le Maire d'Étréchy,

N° 2021 / 15

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 10/07/2020 donnant délégation à Monsieur le Maire pour décider au nom de la Commune de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

VU le contrat de location signé le 19/06/2020 LA COMMUNE et L'OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ relatif à la mise à disposition de bureaux dans les combles de la mairie,

CONSIDÉRANT la demande de la part de L'OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ de louer un bureau supplémentaire d'une surface au sol de 35,81 m²,

CONSIDÉRANT que ce bureau est disponible et vidé de tout mobilier,

CONSIDÉRANT qu'il convient aujourd'hui d'établir un avenant pour ajouter cette surface au contrat de bail,

CONSIDÉRANT que les conditions financières de la location prévues dans le contrat initial seront recalculées au prorata des surfaces au sol,

DECIDE

Article 1 : De signer l'avenant n°1 au contrat de bail tel que joint à la présente.

Article 2 : La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :
L'intéressé

Je certifie le caractère exécutoire de la présente décision.

Fait à Etréchy,
Le 24/11/2021

Julien GARCIA
Maire d'Étréchy



HOTEL DE VILLE - 91580 ÉTRÉCHY - TÉL : 01 60 80 33 77 - FAX : 01 60 80 32 47

Tout courrier doit être adressé à Monsieur le Maire